

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Fin-de-l-exploitation-des-hydrocarbures>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Fin de l'exploitation des hydrocarbures : principaux points du projet de loi**

19 décembre 2017

Fin de l'exploitation des hydrocarbures : principaux points du projet de loi

Paris - Voici les principales mesures du projet de loi sur la fin de la recherche et de l'exploitation des hydrocarbures, adopté définitivement mardi par le Parlement :

©AFP / 19 décembre 2017 19h26

- Interdiction des nouveaux permis d'exploration d'hydrocarbures, liquides ou gazeux, y compris en mer. Le charbon sera aussi concerné.
- Les concessions d'exploitation existantes ne seront pas renouvelées au-delà de 2040.
- Phase transitoire : prolongation autorisée des permis exclusifs de recherches déjà attribués, et premier octroi possible d'une concession d'exploitation faisant suite à un permis de recherches ("droit de suite"). La production pourra se poursuivre au-delà de 2040 si l'industriel titulaire d'un permis n'est pas rentré dans ses frais par rapport aux recherches préalables.
- Dérogation pour la poursuite de l'exploitation du soufre du bassin de Lacq.
- Hydrocarbures non conventionnels (gaz de schiste, sables bitumineux, hydrates de méthane...) : extraction désormais interdite, quelle que soit la technique utilisée. Exception faite du gaz de mine (grisou) pour des raisons de sécurité notamment.
- Le gouvernement devra remettre un rapport sur l'accompagnement des territoires touchés.
- Habilitation du gouvernement à prendre par ordonnance des mesures pour permettre de disposer de capacités suffisantes de stockage souterrain de gaz naturel, face aux aléas hivernaux.
- Transposition d'une directive européenne sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre des biocarburants.

